

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 2



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien :** Terrain à bâtir à l'extrémité de la chaussée de la Hulpe et de l'avenue de la Foresterie
- **Identité du demandeur :** THOMAS & PIRON BATIMENT S.A.
- **Demande de permis d'environnement :** IPE/2/2026/2029384 - Exploitation d'un immeuble de logements

Nature de l'activité principale : Logement

Zone PRAS : espaces structurants, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones de servitudes au pourtour des bois et forêts, zones d'habitation

Zone PPAS : Zone 2 – Coin du Balai (A.G.01/10/15)

Motifs principaux de l'enquête :

- article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
- article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

À partir du **31/08/2026** et jusqu'au **14/09/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous uniquement.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort **au plus tard le 08/09/2026**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Fait à Watermael-Boitsfort, le 31/08/2026

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal f.f.,

Le Bourgmestre,

(s)Nathalie PARENT

(s) David LEISTERH

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.